

Le Conseil,

Vu le rapport du 16 septembre 1997, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, en vue de la restructuration du centre-ville, secteur Mozart à Saint Priest, d'un immeuble situé impasse Henri Maréchal et appartenant aux consorts Voque.

Il s'agit d'un bâtiment à usage d'habitation de 93 mètres carrés, d'un garage ainsi que de la parcelle de 650 mètres carrés comportant ces constructions.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, les consorts Voque céderaient le bien en cause au prix de 990 000 F conforme à l'estimation des services fiscaux ;

B - Propose d'approuver ledit compromis, de l'autoriser à signer l'acte authentique à intervenir et de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu ledit compromis ;

Où l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social, domaine et administration générale et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve ledit compromis et autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

2° - La dépense en résultant, augmentée des frais d'acte évalués à 17 600 F, sera prélevée sur les crédits ouverts au budget de la Communauté urbaine - compte 211 800 - fonction 653 - opération 202.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,